



Pouvoirs spéciaux dans cadre d'un procès

Par **BERTIL Thierry**, le **25/08/2010** à **05:26**

Bonjour,

Ma fille a acheté une voiture d'occasion sur la base d'un document de "contre expertise. Le document initial relevant les anomalies n'a pas été fourni , nous avons rendez vous avec le juge de proximité...Devant représenter ma fille on m'indique que je dois disposer de "pouvoirs spéciaux ...S'agit-il d'une simple procuration ???

Pourriez -vous m'indiquer quels documents dois-je amener ? et comment faire pour qu'ils aient un "caractère légal ?

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande...

Avec mon profond respect

Thierry bertil